



Arrêté n° CA / 2026

**ARRETE PORTANT  
NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE LA COMMUNE  
DE BARBY**

Le Maire de la commune Barby,

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123\_7 et suivants prévoyant la nomination des membres par le Maire, parmi les personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et des personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapés du département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants,

**VU** la délibération du conseil municipal du 30 mars 2026 n°36/2026 fixant à 4 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de Barby, respectivement élus par le conseil municipal et nommés par le Maire, Président de droit,

**VU** l'affiche informant les associations susmentionnées du renouvellement des membres nommés du conseil d'administration du CCAS,

**VU** le courrier du président de l'UDAF Savoie, en date du 3 avril 2026, présentant la candidature de DOLE Philippe pour siéger au conseil d'administration du CCAS,

**Considérant** qu'il appartient au maire de procéder à la nomination de 4 membres extérieurs au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

**ARRETE**

**Article 1er** : Sont nommés, membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- M. DOLE Philippe (sur proposition de l'UDAF)
- Mme MOLINIERS-MICHOUX Sylviane (représentante association de retraités et de personnes âgées)
- Mme CLAVEL Isabelle (représentante association œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions)
- M. HAMELIN Philippe (personnalité issue de l'action sociale sur le territoire)

**Article 2** : Le conseil d'administration du CCAS se trouve composé comme suit :

<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>	
Membre de droit	PIERRETON Christophe, Président
Membres élus	GIRERD Corinne
	CORTESE Libérata
	NOGHEROTTO Céline
	DEKMOUCHE Ouarda
Membres nommés	DOLE Philippe
	MOLINIERS-MICHOUX Sylviane
	CLAVEL Isabelle
	HAMELIN Philippe

A Barby, le 7 avril 2026.

Le Maire,

**Christophe PIERRETON.**

